

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2018

Le Maire ouvre la séance à 20h30.

Membres présents : Laurence FORTIN, Robert CHOQUER, Noël FOREST, Valérie FAVE, Pierre LEBALLEUR, Jean François GUILLEMETTE, Claudie LE GALL, Sandrine GONTHIER, Caroline BREMOND FOREST, Jonathan LIZIARD, Nathalie AYISSI JEZEQUEL, Jean Paul ABIVEN,

Membres absents : Erwan COLLEC

Membres ayant donné procuration : Armelle FUR, Hervé LE DU, Gwénaëlle LE DUFF

Le PV de la réunion du 20 février 2018 est adopté à l'unanimité. Jonathan LIZIARD est nommé secrétaire de séance.

A l'ouverture de la séance, Laurence FORTIN, remercie Monsieur Thierry MENIL, trésorier de Landerneau, d'assister à la réunion.

Monsieur MENIL dresse un bilan positif des comptes de la commune. La capacité d'autofinancement s'est nettement améliorée depuis quelques années. La marge de manœuvre est excellente et le désendettement est effectif. Malgré la baisse de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), qui représente une perte cumulée de 148 000 € entre 2013 et 2017, la collectivité a su parfaitement maîtriser ses charges.

Le maire remercie le trésorier pour sa synthèse. Effectivement, la gestion rigoureuse et les efforts fournis par chacun au quotidien, ont fini par payer.

## I – VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTION DIRECTE

Avant de présenter le budget primitif, le maire indique qu'une somme de 571 116€ est nécessaire à l'équilibre du budget. Elle propose un maintien des taux pour l'année 2018, comme suit :

- Taxe d'habitation : 13.74 %
- Taxe foncière (bâti) : 21 %
- Taxe foncière (non bâti) : 29.52 %

Après délibération, le conseil municipal valide ces taux pour 2018. Le Trésorier rappelle qu'à compter de cette année, une partie des redevables sera partiellement exonérée de la taxe d'habitation. Cette exonération s'échelonnera sur 3 années. La redevance pour l'audiovisuel et la taxe GEMAPI, pour certaines communes, seront maintenues.

## II – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

## **FONCTIONNEMENT**

<b>CHAPITRES</b>	<b>BP 2017</b>	<b>BP 2018</b>
011-Charges à caractère général	312 320,00 €	301 120,00
012-Charges de personnel et frais as.	535 000,00 €	521 400,00
014-Atténuations de produits	48 219,00 €	48 000,00
022- Dépenses imprévues	0,00 €	0,00
65-Autres charges de gestion courante	117 600,00 €	113 800,00
66-Charges financières	70 000,00 €	65 000,00
67-Charges exceptionnelles	300,00 €	35,00
023-Virement à la section d'investis,	274 002,05 €	481 028,00
042-Opérations d'ordre de transfert	9 097,58 €	0,00
<b>Total DEPENSES</b>	<b>1 366 538,63 €</b>	<b>1 530 383,00 €</b>
013-Atténuations de charges	15 000,00 €	7 300,00
042-Opérations d'ordre de transfert	0,00 €	0,00
70-Produits des services, du domaine	117 100,00 €	128 000,00
73-Impôts et taxes	628 719,00 €	643 116,00
74-Dotations, subventions et participations	473 050,00 €	461 282,06
75-Autres produits de gestion courante	32 000,00 €	31 500,00
77-Produits exceptionnels	0,00 €	135 000,00
002-Résultat de fonctionnement reporté	100 669,63 €	124 184,94
<b>Total RECETTES</b>	<b>1 366 538,63 €</b>	<b>1 530 383,00 €</b>

En section de fonctionnement, on peut remarquer une baisse des charges d'une manière générale. Effectivement, plusieurs contrats ont été renégociés à la baisse. Les charges de personnel diminuent également, notamment avec la suppression des TAP et la réorganisation des services. Les dotations et participations de l'Etat sont en baisse également avec la diminution du FPIC (Fonds Péréquation Intercommunal). La DGF est stabilisée cette année.

### **INVESTISSEMENT**

<b>Chapitres</b>	<b>BP 2017</b>	<b>BP 2018</b>
20-Immobilisations incorporelles	15 000,00 €	25 000,00
21-Immobilisations corporelles	77 400,00 €	140 773,00
23-Immobilisations en cours	1 059 885,04 €	549 457,51
13 – Subventions investissement	0,00	1 300,00
16-Emprunts et dettes assimilées	328 000,00 €	334 000,00
001-Solde d'exécution investis.	221 450,96 €	216 701,49
<b>Total</b>	<b>1 701 736,00 €</b>	<b>1 267 232,00</b>
13-Subventions d'investissement	781 729,09 €	372 890,51
16-Emprunts et dettes assimilées	284 057,28 €	0,00
10-Dotations, fonds divers	94 400,00 €	164 612,00
1068- Réserves	221 450,00 €	216 701,49
021-Virement de la section de fonctionnement	274 002,05 €	481 028,00
024-Produits de cessions	37 000,00 €	32 000,00
040-Opérations d'ordre de transfert	9 097,58 €	0,00
<b>Total</b>	<b>1 701 736,00 €</b>	<b>1 267 232,00</b>

En section d'investissement, les principales dépenses concerneront l'école élémentaire avec l'isolation des classes et le remplacement de l'ensemble des menuiseries (largement subventionnés par le dispositif TEPCV) et l'équipement numérique des écoles. Ce dernier dossier sera travaillé en concertation avec les équipes pédagogiques.

Une provision de 25 000 € est inscrite en études pour entamer la préparation de l'embellissement de la commune, la sécurisation des voies, les parkings...

La réfection de la maison sinistrée 10 rue de la mairie est également au programme pour un coût global de 180 000 € TTC. Ces travaux seront entièrement financés par l'assurance, en recettes de fonctionnement. Des travaux seront à prévoir sur le clocher, afin de le consolider et sur différentes portions de voirie.

En recettes, il restera à percevoir les soldes de subventions pour les programmes de l'église et de la maison du patrimoine.

Après délibération, le budget 2018 est adopté à l'unanimité.

### **III – FIXATION DU COUT DE FONCTIONNEMENT D'UN ELEVE**

Pour 2017, le coût d'un élève scolarisé à LA ROCHE-MAURICE s'est élevé à :

- 318,71 € pour un élève de l'école élémentaire
- 1 196,13 € pour un élève de l'école maternelle

21 enfants sont concernés par cette refacturation qui sera adressée aux communes de Plouédern, Plouneventer, Lanneuffret, Ploudiry et Pencran. Cette facturation entrainera une recette de 13 712,34 € pour la commune de LA ROCHE-MAURICE sur le budget 2018. Il est proposé au conseil municipal d'adopter ces tarifs. Accord unanime

### **IV – DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE AU SIDEP**

Suite à la démission du conseiller municipal délégué au SIDEP, (Syndicat Intercommunal D'Eau Potable), le maire propose de nommer un nouveau délégué pour siéger au sein de ce syndicat.

Robert CHOQUER, adjoint à la voirie, propose sa candidature pour y siéger. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement pour le désigner délégué au SIDEP.

### **V – Questions et délibérations diverses**

**Subvention :** Valérie FAVE informe le conseil qu'une demande de subvention exceptionnelle a été formulée par l'association Festiroch' en vue de la confection d'un char pour le carnaval de Landerneau. L'association doit faire face à des dépenses importantes et souhaiterait disposer de cette subvention avant le mois de mai, période habituelle d'attribution des subventions par la commune.

Après délibération, le conseil municipal, se prononce à l'unanimité pour verser une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Festiroch pour le carnaval 2018.

**Adhésion au F.I.A. :** Le Maire indique qu'il serait opportun d'adhérer au F.I.A., Finistère Ingénierie Assistance, pour un accompagnement en matière de sécurité sur les voies publiques. En effet, il y a lieu de réfléchir à des aménagements de voirie pour réguler le trafic des poids lourds, de plus en plus important, de revoir la sécurité, notamment au niveau de la voie ferrée, de réduire la vitesse et de compléter la signalisation routière.

Le coût de l'adhésion est de 0,50€ par habitant. Après délibération, le conseil municipal se prononce favorablement pour adhérer au F.I.A. du Finistère.

La séance est levée à 22h00.